

Comité de la CSFP: brèves 07/20

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors de la séance du Comité de la CSFP du 20 août 2020:

N°	Points traités	Résultats Décisions
1.	Organe de coordination relatif aux révisions commerce 2022 et vente 2022+: mandat	<p>Lors de sa séance, le Comité de la CSFP a approuvé le mandat prévu pour l'organe de coordination, lequel a été constitué de manière partenariale, et portant sur les révisions commerce 2022 et vente 2022+ ainsi que sur la réorganisation de la formation d'assistant-e de bureau AFP. Élaboré conjointement avec les organes responsables des professions concernées (FCS, CSBFC et CIFC Suisse) et en concertation avec le SEFRI, ce mandat crée les conditions nécessaires à une mise en œuvre commune réussie, coordonnée à l'échelle nationale, des révisions dans les quatre formations professionnelles initiales des deux champs professionnels concernés.</p> <p>L'organe de coordination est chargé d'accompagner la mise en œuvre des processus de révision dans les cantons. Il veille à ce que les outils nécessaires soient élaborés en temps voulu et pose les bases de leur financement. Les cantons sont ainsi déchargés de ces tâches et ont la garantie que ces travaux de mise en œuvre peuvent démarrer dans les délais fixés.</p>
2.	Forfaits CSI pour l'année scolaire 2020/2021: professions de l'hôtellerie	<p>En complément de sa décision du 25 juin 2020, le Comité de la CSFP a fixé le forfait pour les professions de l'hôtellerie applicable à l'année scolaire 2020/2021. Les professions concernées sont les suivantes: spécialiste en hôtellerie CFC, employé/e en hôtellerie AFP, spécialiste en restauration CFC, employé/e en restauration AFP et spécialiste en communication hôtelière CFC.</p> <p>La liste adaptée des tarifs est publiée sur le site de la CSFP.</p>
3.	Stratégie LENA des cantons: réactions des partenaires de la formation professionnelle	<p>Les retours des partenaires de la formation professionnelle ont été intégrés dans la stratégie LENA.</p> <p>Le Comité de la CSFP a décidé de mettre en vigueur la stratégie dans sa version adaptée.</p>
4.	Séance d'automne de la Commission Formation professionnelle initiale	<p>La séance d'automne de la Commission Formation professionnelle initiale (CFPI) qui devait se tenir les 12 et 13 novembre 2020 est annulée.</p>

261.521-9.13 / sa / cvb